

M. PEARSON: Cette question a été posée au général commandant NORAD, le général Partridge, par des correspondants de journaux il y a quelques semaines et la réponse de ce général fut qu'il était responsable envers le président des États-Unis et le gouvernement des États-Unis, et qu'il recevait son autorité de ce gouvernement.

Cela a immédiatement soulevé deux questions: en l'absence du général Partridge, le commandant adjoint canadien serait-il alors responsable, et aurait-il son autorité de la même source? Deuxièmement, quand le commandant américain est en fonctions, tient-il son autorité, vu qu'il s'agit d'un commandement unifié, seulement du gouvernement des États-Unis ou des gouvernements des États-Unis et du Canada? C'est une question strictement politique.

Le PRÉSIDENT: M. Jones a une question de même nature, je pense.

M. JONES: Oui. Je désire formuler une observation: à ce sujet, il me semblerait que le progrès de l'OTAN ait résulté de la signature du traité de l'OTAN et que la situation fût entièrement différente de celle que nous connaissons cette année. Les forces stratégiques et militaires et la capacité de frapper de la Russie ont considérablement évolué depuis cette époque, et la situation qui existe ou qui existait l'été dernier, résulte de l'inquiétude plus sérieuse née de l'habileté russe à lancer des projectiles à plus long rayon d'action. J'ai l'impression que cette situation diffère absolument de celle où des négociations politiques peuvent avoir lieu. Il fallait alors opter pour une entente d'urgence.

M. STICK: Je pense que l'on devrait se dépêcher. Cela m'inquiète parce que je suis de Terre-Neuve, où les Américains ont dépensé des centaines de millions de dollars pour des bases qui leur ont été cédées en vertu de baux de 99 ans.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Ces baux ont été passés avant que Terre-Neuve ne devint une province du Canada.

M. STICK: Oui. A Terre-Neuve, nous avons, et ce disant je ne dévoile aucun secret visé par les règlements de sécurité, nous avons des troupes de la force aérienne stratégique du Canada. Ils sont là pour nous protéger également. Nous voudrions être au courant, parce que nous serons en première ligne si quelque chose arrive. Nous sommes exposés si quelque chose se produit. Je l'ai déjà dit. Nous voudrions savoir qui va nous défendre et qui ne nous défendra pas, et nous voudrions savoir qui va donner les ordres de nous protéger. M. Knowles dit qu'il s'agit de savoir comment procéder, mais je ne le pense pas. Il existe actuellement une circonstance critique et on devrait éclaircir le point au plus tôt afin que chacun sache bien à quoi s'en tenir.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je suis d'accord avec vous.

M. COLDWELL: En me reportant à la question de M. Jones, j'étais sur le point de demander: n'est-il pas vrai que lors de l'établissement de l'OTAN, il existait alors un danger émanant des troupes terrestres de la Russie en Europe et que nous étions intéressés à la défense. Alors, l'OTAN fut mis sur pied. Je ne pense pas que la menace soit plus aiguë aujourd'hui qu'au moment où l'OTAN fut organisée.

M. ARGUE: C'est la rapidité de l'attaque qui compte aujourd'hui.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je pense, comme M. Stick, que cela devrait être réglé au plus tôt et le Comité peut être sûr que je vais prendre ses commentaires en sérieuse considération lorsque nous en serons à étudier les attributions ou l'échange des notes.

La décision, en dernier ressort, dans toute entreprise de NORAD est politique. Je reconnais cela. Elle est politique, cette ultime décision. Mais je peux ajouter, au sujet des relations de nature militaire... je n'en connais